

Procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire qui s'est tenue
sous seing privé, le 12 juin 2025 à La-Louvière

L'an deux mil vingt-cinq, le douze juin, à 710 La Louvière, au LouvExpo, rue Arthur Delaby 7, s'est tenue l'Assemblée générale statutaire des titulaires des parts de la société coopérative « ORES Assets », BCE 0543 696 579.

L'Assemblée générale est ouverte à ^{6h35.} sous la présidence de Monsieur Karl DE VOS.

Le bureau est constitué et se compose de Madame Rosalia TUDISCA, Secrétaire, et de Madame MICHEL Christine de Seneffe et de Monsieur Didier DEWEER de Hamois, tous deux scrutateurs.

Maître Jules BASTIN, Notaire, assiste à l'Assemblée générale afin d'authentifier la résolution relative au deuxième point de l'ordre du jour, à savoir « Transfert de réserves disponibles vers l'apport indisponible et modification statutaire ad hoc ».

Les associés sont dûment représentés et la liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

I. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE - EXPOSE DU PRESIDENT

Le Président expose qu'il résulte de la vérification à laquelle le bureau a procédé que :

1. l'Assemblée générale a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 25D des statuts par courriel daté du 12 mai 2025, ledit courriel mentionnant que la documentation relative à l'ensemble des points à l'ordre du jour est disponible en version électronique sur le site internet d'ORES Assets (<https://www.ores.be/ores-assets/assemblees-generales>);
2. les associés se sont conformés aux articles 25.A.1 et 28.2 des statuts ;
3. la liste des présences qui restera annexée au présent procès-verbal constate que sur un total de soixante-six millions cent cinquante-quatre mille sept cent nonante-et-une (66.154.791) parts :
Sont représentées :
 - a) la totalité des parts détenues par CENEO (29.647.516), FINEST (2.507.233), FINIMO (3.280.295), IDEFIN (10.372.826), IEG (1.713.310), IFIGA (105.360), IPFBW (9.016.024), SOFILUX (7.464.424) et IGRETEC (4) ;
 - b) sur les 2.047.799 parts communales : 1.546.690 parts
- 4) cette liste est revêtue d'une mention d'annexe (annexe 1)
- 5) les associés valablement représentés forment le quorum requis par l'article 27 des statuts.

Ces constatations formelles de quorum, de composition et de validité de l'Assemblée, sont également reprises et consignées dans le procès-verbal rédigé par Maître BASTIN en la forme authentique, eu égard à la résolution relative à la modification statutaire (point 2 de l'ordre du jour).

II. EXPOSE ET PRESENTATION DES RAPPORTS

La séance débute par un exposé de Monsieur Grifnée, Président du Comité de direction d'ORES, qui retrace, à travers son intervention, les éléments essentiels des points portés à l'Ordre du jour de l'Assemblée générale dont le bilan de l'année 2024 et les données relatives à l'examen des comptes annuels 2024 (statutaires ainsi que consolidés selon les normes BGAAP et IFRS).

IV. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président invite alors l'Assemblée générale à délibérer sur les points de l'ordre du jour dans l'ordre suivant :

1. Présentation du rapport annuel 2024 – en ce compris le rapport de rémunération - ;
2. Transfert de réserves disponibles vers l'apport indisponible et modification statutaire ad hoc ;
3. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;
4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2024 ;
5. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2024 ;
6. Nominations statutaires ;

7. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.

Premier point à l'ordre du jour :

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 – en ce compris le rapport de rémunération

L'Assemblée générale dispense de donner lecture des rapports, ces documents ayant été rendus disponibles à tous les associés avant la réunion.

VOTE

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité, les abstentions n'impactant pas le calcul des majorités.

Deuxième point à l'ordre du jour :

TRANSFERT DE RESERVES DISPONIBLES VERS L'APPORT INDISPONIBLE ET MODIFICATION STATUTAIRE AD HOC

L'Assemblée générale délibère et approuve l'opération de transfert de réserves constituées vers l'apport indisponible, les rendant plus pérennes, et partant de décide de modifier l'article 8 des statuts (qui reprend le montant des apports indisponibles).

VOTE

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité, les abstentions n'impactant pas le calcul des majorités.

L'authentification de la modification statutaire relative à ce point fait l'objet d'un procès-verbal séparé rédigé en la forme authentique par Maître Jules BASTIN, notaire de résidence à La Louvière.

Troisième point à l'ordre du jour :

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024 – PRESENTATION DES COMPTES, DU RAPPORT DE GESTION, DES REGLES D'EVALUATION Y AFFECTEES AINSI QUE DU RAPPORT DE PRISES DE PARTICIPATION – PRESENTATION DU RAPPORT DU REVISEUR – APPROBATION DES COMPTES STATUTAIRES D'ORES Assets ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024 ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée générale dispense de donner lecture du rapport de gestion incluant les comptes annuels et consolidés, ainsi que des rapports du réviseur – qui assiste à l'Assemblée générale –, ces documents ayant été rendus disponibles à tous les associés représentés à l'Assemblée avant la réunion.

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer distinctement sur l'approbation des comptes statutaires BGAAP et l'affectation du résultat.

VOTE

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité, les abstentions n'impactant pas le calcul des majorités.

Quatrième point à l'ordre du jour :

DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE DE LEUR MANDAT POUR L'ANNEE 2024

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée confirme, par vote spécial et distinct, décharge à Mesdames et Messieurs les administrateurs, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat relatif à l'exercice 2024.

VOTE



Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité, les abstentions n'impactant pas le calcul des majorités.

Cinquième point à l'ordre du jour :

DECHARGE AU REVISEUR POUR L'EXERCICE DE SON MANDAT POUR L'ANNEE 2024

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée confirme, par vote spécial et distinct, décharge au réviseur, en ce qui concerne l'exécution de son mandat relatif à l'exercice 2024.

VOTE

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité, les abstentions n'impactant pas le calcul des majorités.

Sixième point à l'ordre du jour :

NOMINATIONS STATUTAIRES

1. Confirmation des cooptations :

L'Assemblée générale vote la confirmation des cooptations de

- Monsieur Jean-Luc Mosseray intervenue le 26 novembre 2024
- Mesdames Natacha Leroy et Lucia Russo intervenues en date du 3 décembre 2024 en suite des élections communales, et ce pour la période du 2 décembre au 12 juin 2025..

2. Renouvellement du Conseil d'administration

L'Assemblée générale acte la démission de plein droit des membres du Conseil d'administration actuel en raison du renouvellement du Conseil d'administration.

Les règles de composition du Conseil d'administration d'ORES Assets ont été expliquées dans le dossier communiqué aux associés le 12 mai 2025 et dans le complément du 19 mai 2025.

Le Président énonce la liste des 20 candidats administrateurs soumise à l'approbation des représentants des associés, établie dans le respect des dispositions légales et statutaires.

Sont candidats :

représentant les associés communaux :

Mesdames Natacha Leroy, Camille Maitrejean, Christelle Mathieu, Lucia Russo et Rachel Sobry

Messieurs André Antoine, Jean-Pol Dellicour, Loïc D'Haeyer, Sébastien Humblet, Pascal Leloup, Philippe Robert, Lionel Rouget et Etienne Simar

représentant les intercommunales pures de financement :

Messieurs Jérémy Dagnies, Thomas De Ridder, Richard Fournaux, Alain Gillis, Rémy Leboutte, Jean-Luc Mosseray et Thomas Pierman.

L'Assemblée désigne les personnes susmentionnées aux fonctions d'administrateur d'ORES Assets.

Par ailleurs, un poste d'observateur peut être dévolu aux groupes politiques démocratiques disposant d'au moins un élu au sein d'une des communes associées et d'au moins un élu au Parlement wallon. À ce titre, le PTB a fait parvenir la candidature de Monsieur Mathieu Marchal, Conseiller communal de Charleroi.-

En ce qui concerne la rémunération des mandats, et conformément à la note qui a été envoyée aux associés, l'Assemblée générale confirme la gratuité des mandats exercés au sein d'ORES Assets.

Septième point à l'ordre du jour :

ACTUALISATION DE L'ANNEXE 1 DES STATUTS

L'Assemblée générale est appelée à approuver l'annexe 1 des statuts telle qu'actualisée en suite de la fusion de Bastogne et Bertogne en date du 2 décembre 2025.

VOTE

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité, les abstentions n'impactant pas le calcul des majorités.

Monsieur le Président constate que l'Assemblée générale vient ainsi de statuer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

IV. EXPOSE ET QUESTIONS-REPOSES

Monsieur Grifnée expose les perspectives et les challenges d'ORES pour l'avenir.

Les interventions des différents délégués des villes et communes associées, ainsi que les réponses apportées par le management d'ORES sont reprises dans une annexe au procès-verbal ; procès-verbal et annexe qui seront publiés sur le site internet de l'intercommunale.

Une question a été réceptionnée via l'adresse infosecretariatores@ores.be où les mandataires communaux et les citoyens ont été invités à envoyer par écrit avant le 5 juin 2025. Cette question, de Monsieur Jean François MITSCH de Beauvechain, concerne le prix du KWh de l'éclairage public sur sa commune. Cette question ainsi que la réponse apportée seront également retranscrites dans l'annexe au Procès-verbal.

Après lecture du procès-verbal, tous les représentants des associés ont marqué leur accord pour que seuls le Président de l'Assemblée générale, le Vice-président du Conseil d'administration, les Scrutateurs et le Secrétaire paraphent les feuillets du présent procès-verbal.

DONT PROCES-VERBAL

Clos lieu et date que dessus, à La Louvière.


Rosalia TUDISCA
Secrétaire


Natacha LEROY
Vice-présidente
du Conseil d'administration


Les Scrutateurs


Karl DE VOS
Président


Hallé
Cura


De VOS

Annexe en construction